



## ACTUALITES REGLEMENTAIRES

**Octobre – Novembre - Décembre 2019**

---

---

### L'EUROPE, IDEES RECUES...

Avec les décodeurs de l'Europe, la Commission Européenne veut répondre à une série de questions et d'a priori concernant l'Europe, en expliquant ce qui constitue la réalité et parfois la complexité des politiques européennes.

Voici à nouveau un article très intéressant :

[Indications géographiques : l'Europe protège ses produits et ses terroirs !](#)

---

### RGPD - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur afin de renforcer les droits des personnes et responsabiliser les organismes publics et privés qui traitent leurs données.

La CNIL a déjà mis en place beaucoup d'actions afin d'informer au mieux les sociétés concernées par cette réglementation. Elle a notamment mis en ligne sur son site internet des exemples très pratiques leur permettant de se conformer au RGPD.

Il s'agit d'illustrations de base, à adapter ou compléter, et non de modèles de mentions valables dans toutes les hypothèses.

Source : CNIL

[Pour en savoir plus](#)

---

## FISCALITE – TVA – DOUANE

### **Autoliquidation de la TVA due à l'importation**

Pour l'importation en France de biens provenant de pays hors Union européenne, la TVA est perçue par le service des douanes lors du dédouanement. L'autoliquidation de la TVA due à l'importation (TVAI) est une option qui permet aux entreprises de porter le montant de la taxe sur leur déclaration périodique de chiffre d'affaires (CA3). Cette simplification dérogatoire évite le décaissement de la TVA.

A partir du 1er janvier 2020, les conditions pour pouvoir en bénéficier seront modifiées :

- les entreprises qui existent depuis au moins douze mois pourront aussi en bénéficier si elles remplissent les conditions, même si les quatre importations n'ont pas été réalisées au cours des douze mois précédents la demande,
- l'absence d'infractions graves ou répétées aux dispositions douanières et fiscales sera exigée du dirigeant de l'entreprise,
- un délai supplémentaire d'un mois sera instauré pour autoliquider les importations en l'absence de la déclaration d'importation...

Source : [service-public.fr](http://service-public.fr)

[Pour en savoir plus](#)

### **Nouvelles mentions obligatoires sur facture**

Depuis le 1er octobre 2019, deux nouvelles mentions sont à indiquer sur les factures :

- mention de l'adresse de livraison si elle est différente de celle de facturation,
- numéro du bon de commande lorsqu'il a été préalablement établi par l'acheteur.

Ces modifications sont applicables aussi bien sur les factures à destination d'un client français que sur les factures destinées à l'export.

Par ailleurs, les sanctions financières en cas de manque d'une mention obligatoire sur une facture sont renforcées depuis le 1er octobre 2019.

Source : Ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics

[Pour en savoir plus](#)

---

## BREXIT

Le Royaume Uni et l'Union Européenne se sont entendus sur le contenu d'un nouvel accord. Cependant, si les députés britanniques ont approuvé cet accord sur le principe, ils ont demandé un nouveau report jusqu'au 31 janvier 2020, ce que l'Union Européenne a finalement accepté.

Il est donc dorénavant prévu une nouvelle date butoir au 31 janvier, avec la possibilité pour le Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne le 30 novembre ou le 31 décembre 2019.

Il s'agit du troisième report de la date du Brexit, plus de trois ans après la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne !

Source : Europa

[Pour en savoir plus](#)

---

## ECO-CONCEPTION

La Commission a adopté, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, 10 règlements d'exécution en matière d'écoconception qui fixent des exigences d'efficacité énergétique et d'autres exigences applicables aux groupes de produits suivants : réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle, dispositifs d'affichage électroniques, sources lumineuses et appareillages de commande, alimentations électriques externes, moteurs électriques, réfrigérateurs disposant d'une fonction de vente directe, transformateurs électriques, matériel de soudage.

Afin d'accroître la durée de vie des appareils, plusieurs mesures d'écoconception visent à faciliter la réparation des produits en assurant la disponibilité de pièces de rechange sur une longue période après l'achat, et qu'elles puissent être remplacées à l'aide d'outils couramment disponibles et sans dommage irréversible à l'appareil.

Les fabricants doivent également garantir la disponibilité d'informations concernant la réparation et l'entretien professionnel à l'intention des réparateurs professionnels.

Source : Europa

[Pour en savoir plus](#)